



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-147**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1175123A-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS  
INTERNATIONALES**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS  
INTERNATIONALES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte son soutien à l'Association des Jumelages et Relations internationales qui a pour objet social de développer les relations et les échanges permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde. Son champ d'intervention est la société civile aixoise.

Il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2020 qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'action internationale 2016-2020 de la Ville qui comporte deux axes :

- 1) l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités
- 2) l'ouverture du territoire vers l'extérieur afin que les acteurs locaux puissent se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Dans le cadre de cette convention, l'Association agit exclusivement avec les villes jumelées ou ayant un document contractuel de coopération, partenariat et d'engagement réciproque formel avec la Ville d'Aix-en-Provence.

L'Association des Jumelages et des Relations Internationales conduit des projets selon les objectifs suivants :

. Contribuer à l'animation du territoire, notamment dans sa dimension internationale, en donnant à voir les villes partenaires d'Aix-en-Provence à l'occasion de manifestations organisées à Aix-en-Provence

. Cibler les publics jeunes dans les projets pilotés par l'Association, notamment pour favoriser leur mobilité internationale dans l'ensemble des villes partenaires d'Aix-en-Provence, dans un objectif de professionnalisation et d'employabilité

L'Association propose aux aixois, chaque année en décembre, le traditionnel marché des villes jumelles. Elle s'implique également dans les événements pilotés par la Ville et organise tous les ans « Le Pont de Culture Aix-Baalbeck » qui permet de valoriser la relation partenariale qui existe entre les deux villes depuis 2003.

Tiers	Libellé Association	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention proposée 2020
9306	Association des Jumelages et des Relations internationales	71 000€	71 000 €	71 000 €

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'objectifs 2020 entre la Ville et l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, ci-annexée,

- **DÉCIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 71 000 euros à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, pour l'année 2020.

- **AUTORISER** un premier versement de 24 500 euros, en application de la dite convention, sachant qu'un acompte de 22 000 euros, à valoir sur cette subvention a déjà été versé à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales par délibération n° DL.2019-667 du 16 décembre 2019.

- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire numéro 2033, imputation 048- 6574 -920 qui présente les disponibilités suffisantes,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

DL.2020-147 - RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00